

Publié le 20/10/2022

## DECISION D'EMPRUNTER AUPRES DE LA NEF A TAUX FIXE

Monsieur Jean-Jacques LASSERRE, Président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques,

Vu la délégation de pouvoirs accordée par l'Assemblée départementale par la délibération n° 00-007 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 en vertu de l'article L.3211-2 alinéa 1 du Code général des Collectivités Territoriales,

### DECIDE

D'avoir recours à l'emprunt pour les besoins de financement des investissements,

De contracter un prêt de **trois millions** euros (3 000 000 €), auprès de LA NEF, dont les caractéristiques sont les suivantes :

#### Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler :	1A
Montant du contrat de prêt :	3 000 000,00 €
	Cet argent étant confié à la Nef par des sociétaires et épargnants voulant donner du sens à leur argent, cette somme sera attribuée en lien avec des investissements du Département dans les domaines sociaux, environnementaux, culturels ou sportifs.
Durée du contrat de prêt :	15 ans
Versement des fonds :	Versement en 1 tirage sans justificatif sous 4 mois après l'édition du contrat de prêt,
Taux d'intérêt annuel :	3,20% sur la durée du prêt,
Périodicité :	Annuelle ; échéances à terme échu,
Base de calcul des intérêts :	30 / 360 jours,
Mode d'amortissement :	Linéaire,
Remboursement anticipé :	Perception d'indemnités de remboursement anticipé de 3% du montant remboursé,
Frais de dossier :	0,1% du prêt à régler lors de la mise en place du prêt. Pas de frais de gestion ou de commission de non-utilisation. Ces frais sont exprimés HT et seront soumis à TVA,
Modalité de remboursement :	Par virements sur le compte de la Nef.

## Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, à intervenir auprès de La NEF et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Formalités de publicité  
effectuées le .....

CACHET de la Préfecture

A Pau ....., le 20 Octobre 2022  
(cachet, nom et qualité du signataire)

**Pour le Président du Conseil Départemental**  
Par délégation  
**Le Directeur général des Services**

  
**Eric MORATILLE**